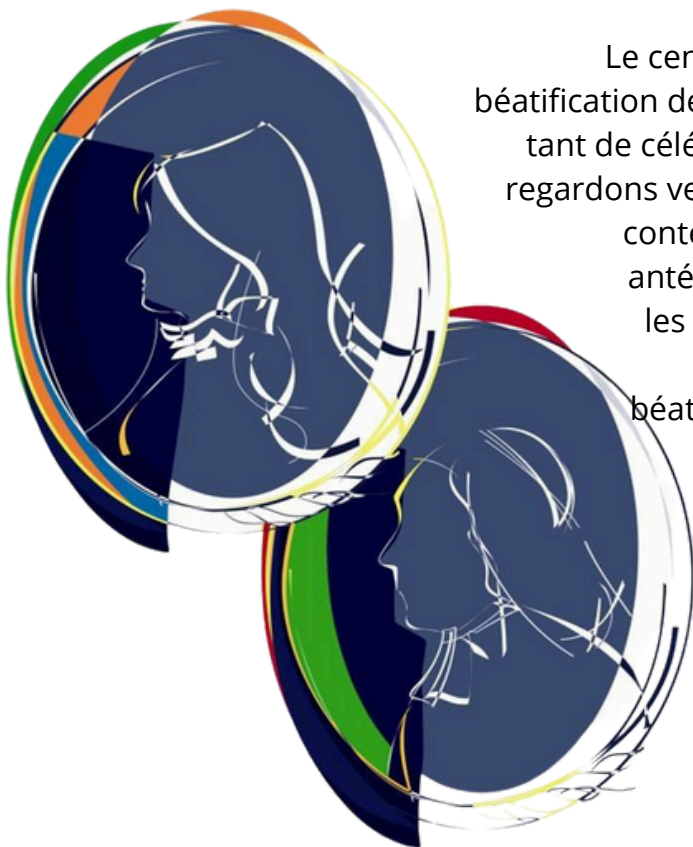


Les causes de nos Fondateurs - 100 ans et...

Andrzej Lukawski ssc
Postulateur général



Le centième anniversaire du début du procès de béatification de nos fondateurs est une occasion non pas tant de célébration que de réflexion. D'une part, nous regardons vers le passé, en essayant de comprendre le contexte historique et les raisons des décisions antérieures. D'autre part, nous constatons que les frères et les sœurs de notre Congrégation souhaitent vivement que les procès de béatification du Bon Père et de la Bonne Mère aboutissent rapidement à une conclusion heureuse. La question de savoir quand cela se produira reste ouverte. Ce sur quoi nous devrions nous concentrer est la question suivante :
que pouvons-nous faire pour rapprocher de manière significative le jour de la béatification de nos Fondateurs ?

Si l'on examine l'histoire des deux processus, on remarque une chose caractéristique: ils ont commencé le même jour : **11 février 1925**, et ont toujours été menés en parallèle. C'est un autre signe de l'unité des deux branches de notre Congrégation, qui serait idéalement couronnée par la béatification conjointe des deux Fondateurs. L'avenir nous dira si cela se produira, mais ce désir était et reste profondément enraciné dans le cœur des frères et des sœurs de notre Congrégation.

Même la décision dramatique du Chapitre Général des Frères en 1970 de suspendre le processus de béatification du Bon Père, bien qu'elle n'ait pas entraîné une décision similaire de la part des Sœurs, a eu un impact sur le rythme de travail de la Cause de la Bonne Mère. Seule la décision suivante du Chapitre Général des Frères, en 1994, de reprendre le procès du Bon Père, a eu un impact positif sur l'avancement des travaux, y compris dans le procès de Mère Henriette.

Dans les années 2006-2008, deux autres enquêtes diocésaines ont été menées à Paris sur les causes du Bon Père et de la Bonne Mère, dans le but, entre autres, d'examiner la viabilité de la réputation de sainteté des deux Serviteurs de Dieu. Toute la documentation recueillie, y compris les résultats des premières enquêtes diocésaines de 1925-1927, a été transférée à la Congrégation (aujourd'hui Dicastère) pour les Causes des Saints à Rome, où, après avoir confirmé la validité des deux enquêtes, a commencé la phase romaine des procès de béatification de nos Fondateurs, qui se poursuivent jusqu'à ce jour.

Le processus lui-même se termine par la publication par le Dicastère d'un décret, autorisé par le Pape, sur les vertus héroïques du Serviteur de Dieu. Il en résulte l'ajout de l'adjectif "vénérable" au titre susmentionné du candidat à l'autel. Ce moment se rapproche de nos Fondateurs, mais pour qu'il se produise relativement rapidement, nous devons coopérer étroitement avec les responsables du Dicastère chargés de superviser le processus de création d'une publication clé pour chaque cause de béatification, à savoir "Positio" concernant la vie, les vertus et la réputation de sainteté du Serviteur de Dieu. Ces personnes sont des Relateurs qui soumettent leurs corrections à la "Positio" afin qu'elle puisse être approuvée par les organes décisionnels du Dicastère. Actuellement, suite aux récents commentaires du Relateur Général, dont la tâche est d'autoriser l'impression des "Positio", un travail complémentaire est en cours tant dans le "Positio" du Bon Père que dans le "Positio" de la Bonne Mère. Espérons qu'à la fin de cette année exceptionnelle, la procédure tant attendue d'approbation des "Positio" de nos Fondateurs et de reconnaissance des vertus héroïques du Père Pierre Coudrin et de Mère Henriette Aymer de la Chevalerie pourra enfin commencer. Prions avec ferveur pour cela !

J'encourage également tous les Frères et Sœurs, les membres de la Branche Séculière et les Amis de la Congrégation à prier avec persévérance pour le don de la béatification de nos Fondateurs. Que cette prière soit constante et intense, en particulier les jours liés à leurs anniversaires. Incluons également dans cette prière les fidèles que nous servons. Encourageons-les à invoquer l'intercession du Bon Père et de la Bonne Mère, en distribuant des cartes de prières avec leurs images pour obtenir la grâce des miracles nécessaires à leur béatification. Soyons tous des promoteurs des causes de béatification de nos Fondateurs ! Diffusons leur connaissance par tous les moyens disponibles et dans tous les lieux de nos ministères. Nous renforcerons ainsi notre espérance d'une conclusion rapide et heureuse des deux procès de béatification.

